

Première Synthèses

Informations

LE MARCHÉ DU TRAVAIL À LA FIN DU TROISIÈME TRIMESTRE 2005

LE REcul DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI S'ACCENTUE

À la fin du mois de septembre, 3 816 200 personnes étaient inscrites à l'ANPE en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, soit 53 100 de moins que le trimestre précédent (-1,4 %). Parmi elles, 2 620 700 personnes sont demandeurs d'emploi sans aucune activité, soit 65 400 de moins qu'en juin (-2,4 %). Cette diminution marque une accentuation par rapport à celle du trimestre précédent (-1,2 % par rapport au mois de mars). Ce trimestre, les demandeurs d'emploi sont plus nombreux à sortir des listes et moins nombreux à s'y inscrire. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi pratiquant une activité réduite s'est accru de 1,0 %, soit 12 300 demandeurs d'emploi de plus. Enfin, le nombre de demandeurs d'emploi dispensés de recherche d'emploi est stable. Ils sont 405 300 ce trimestre, soit -3 000 personnes de moins (-0,7 %) que le trimestre précédent.

Au troisième trimestre 2005, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2 et 3 sans activité réduite a baissé de 65 400 (-2,4 %). Ce concept est proche de celui du chômage au sens du BIT, qui a baissé de 59 000 (-2,2 %) sur la même période (graphique 1). Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite a augmenté de +12 300 (+1,0 %) et s'établit à la fin du troisième trimestre à 1 195 500 demandeurs d'emploi (tableau 1). Le volume en équivalent-temps plein correspondant à ces activités réduites est cependant resté quasiment stable (+3 000), la durée des emplois correspondants se raccourcissant.

Le recul du chômage profite à toutes les tranches d'âge

Fin septembre, le taux de chômage est de 9,8 %, en recul de -0,2 point au cours du trimestre (graphique 2). La baisse est de même ampleur pour les actifs âgés de plus de 25 ans. Pour les actifs les plus jeunes, la diminu-

tion est plus importante : -0,3 point.

Davantage de sorties des listes

D'un trimestre sur l'autre, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité réduite sortis des listes a progressé, tandis que celui des nouvelles inscriptions diminuait (graphique 5). Le nombre des radiations administratives est en recul, retrouvant un niveau inférieur à celui du début de l'année. Le nombre de demandeurs d'emploi sortis des listes pour défaut d'actualisation dans les délais augmente, quant à lui, légèrement, après la forte hausse enregistrée au second trimestre (graphique 8).

Par ailleurs, le nombre de reprises d'emploi déclaré a progressé de manière significative au troisième trimestre : +18 000 pour les seuls sortants de catégorie 1. Cette hausse peut s'expliquer, au moins en partie, par la montée en charge des entrées dans les nouveaux dispositifs des politiques d'emploi et par le meilleur suivi des demandeurs d'emploi bénéficiaires de ces dispositifs : lorsqu'il bénéficie d'un contrat aidé, le demandeur d'emploi se voit en effet classé dans la catégorie 5 (voir encadré). Il sort alors de sa catégorie d'origine. Cette sortie est enregistrée comme « reprise d'emploi ».

CDD est en diminution (-1,2 %), après s'être légèrement accru de +0,4 % le trimestre précédent. Dans le même temps, le nombre d'entrées faisant suite à une fin de mission d'intérim baisse de -2,3 %, après une diminution de -0,6 % au deuxième trimestre.

Ce trimestre, la mise en place des conventions de reclassement personnalisé (CRP) a eu pour conséquence de diminuer légèrement les flux d'entrées à l'ANPE. En effet, jusqu'au trimestre précédent, les demandeurs d'emploi qui subissaient

un licenciement économique pouvaient, dans certains cas, bénéficier d'un PAP anticipé. Ils apparaissaient alors dans les listes de l'ANPE après la fin de leur préavis, en moyenne un mois et demi plus tard. Depuis la fin du mois de mai, ces demandeurs d'emploi concernés par un licenciement économique peuvent se voir proposer une convention de reclassement personnalisé. Celle-ci dure huit mois et ce n'est qu'ensuite que les bénéficiaires qui n'auraient pas retrouvé d'emploi entre temps seront inscrits à l'ANPE dans les catégories 1, 2 ou 3.

Moins d'inscriptions à l'ANPE ce trimestre

Au troisième trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi s'inscrivant après la fin d'un

Cette synthèse conjoncturelle a été réalisée à la Dares par
Roselyne Merlier, Bernard Néros,
Géraldine Seroussi (coord.) et Hélène Valdelièvre.

Tableau 1
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en fin de trimestre
En pourcentage

Donnés CVS	Niveau		Variations trimestrielles							Variation annuelle	
	2005	2003	2004				2005			2004	2005
	T3 (en milliers)	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3		
Sans activité réduite *	2 621	-1	-43	4	14	9	18	-33	-65	-0,9	-2,7
Moins de 25 ans	425	-4	-1	0	5	3	3	-2	-13	-0,1	-1,8
25-49 ans	1 758	7	-32	5	9	5	15	-27	-47	-0,6	-3,0
50 ans et plus	438	-3	-10	-1	0	1	-1	-5	-6	-3,0	-2,3
Avec activité réduite courte *	511	21	-14	29	4	13	8	2	10	8,9	7,0
Moins de 25 ans	80	3	-2	5	0	2	1	-5	3	10,2	1,9
25-49 ans	342	14	-11	18	2	8	4	6	5	7,9	7,3
50 ans et plus	89	4	-2	5	1	3	3	1	2	12,2	10,7
Avec activité réduite longue *	684	16	28	23	10	22	-6	12	2	13,2	4,5
Moins de 25 ans	105	2	1	3	1	3	-5	2	0	8,3	0,0
25-49 ans	483	11	24	17	7	15	-1	7	2	14,4	4,8
50 ans et plus	97	2	3	3	2	4	0	3	0	13,0	7,7
Volume de l'activité réduite **	729	13	25	21	21	26	-11	23	3	13,2	5,9
Chômage au sens du B.I.T.	2 673	20	-40	5	12	6	15	-29	-59	0,4	-2,2
Dispensés de Recherche d'Emploi.	405	8	1	-1	6	2	2	2	-3	3,6	0,7

Sources : Insee, Dares, ANPE, Unédic - Statistiques mensuelles du marché du travail. Calcul des auteurs pour une partie des CVS.

* - « Sans activité réduite » : DEFM 1,2 ou 3 sans activité réduite.
« Avec activité réduite courte » : DEFM 1,2 ou 3 avec activité réduite.
« Avec activité réduite longue » : DEFM 6, 7 ou 8. Voir encadré « Définitions ».
** - En équivalent temps plein sur la base de 152H par mois.

Tableau 2
Devenir des sortants des listes de l'ANPE
En pourcentage

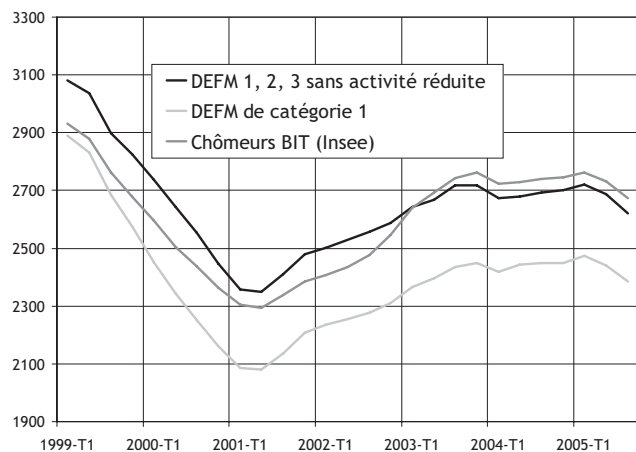
	2004	2003		2004				2005		Moyenne sur les 4 derniers trimestres	Écart par rapport aux 4 trimestres antérieurs (en points)
	Moyenne annuelle brute (en milliers)	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2		
Part des reprises pour emploi	217,2	48,7	46,7	46,6	48,1	45,7	45,9	48,8	49,5	47,4	-0,1
dont : reprises en CDI	70,6	17,3	15,8	15,9	15,8	15,0	13,6	16,1	15,9	15,1	-1,1
reprises en CDD	75,3	16,7	15,4	16,5	16,4	16,3	15,0	15,5	17,1	16,0	-0,3
reprises en intérim	36,5	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	8,5	0,7
autres	34,8	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	7,7	0,4
dont : reprises à temps complet	172,1	38,5	37,4	36,4	39,2	36,5	35,2	37,9	39,8	37,3	-0,5
reprises à temps partiel	45,1	10,2	9,5	10,0	8,7	9,1	10,8	10,8	9,5	10,1	0,5
dont : plutôt satisfait (1)	158,0	34,8	33,7	34,1	34,4	32,9	33,6	34,4	36,0	34,2	0,0
plutôt non satisfait (1)	61,5	13,8	13,1	12,4	13,5	12,6	12,4	14,3	13,4	13,2	0,0

ns : non significatif
(1) : satisfaction par rapport à l'emploi trouvé.



Graphique 1
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi

En milliers, cvs

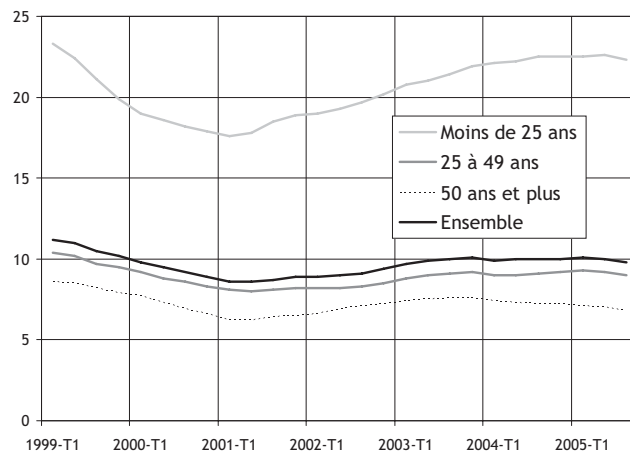


Sources : Insee, Dares, ANPE. Statistiques mensuelles du marché du travail.



Graphique 2
Taux de chômage par tranche d'âge

En pourcentage, cvs

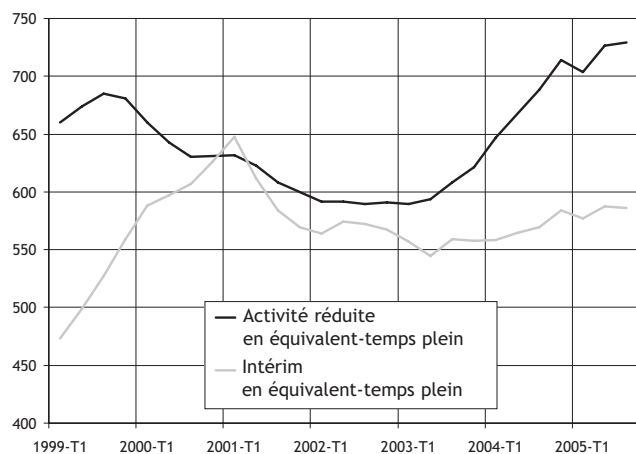


Source : Insee.



Graphique 3
Emploi occupé par les DEFM (« activité réduite »)
et dans l'intérim

En milliers d'emplois, en équivalent-temps plein, cvs

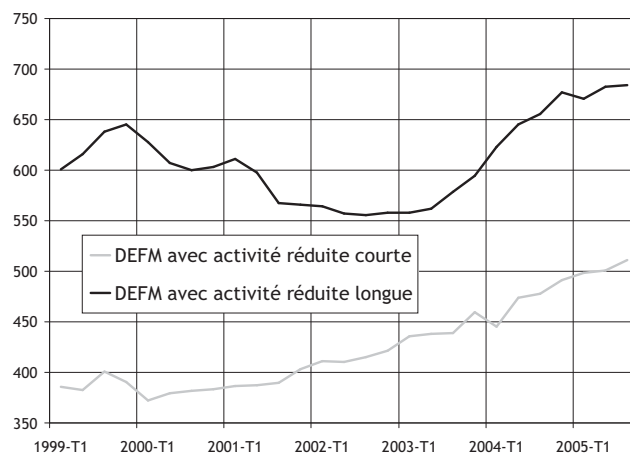


Sources : Dares, ANPE, Unédic, Insee.



Graphique 4
Pratique de l'activité réduite selon la durée d'activité

En milliers, cvs

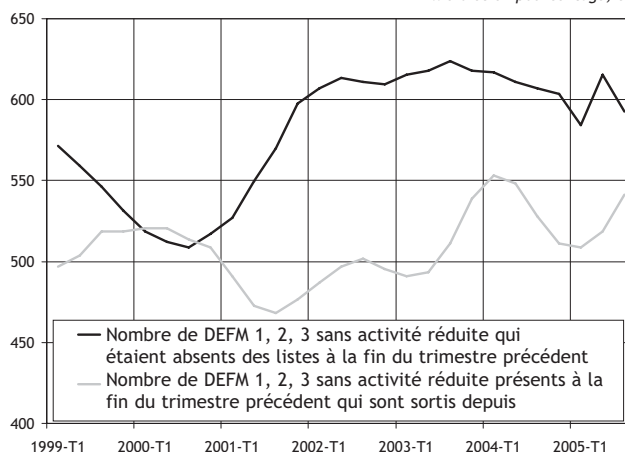


Source : Dares, ANPE. Statistiques mensuelles du marché du travail.



Graphique 5
Les sorties et les inscriptions sur la liste,
d'un trimestre à l'autre

En milliers et en pourcentage, cvs

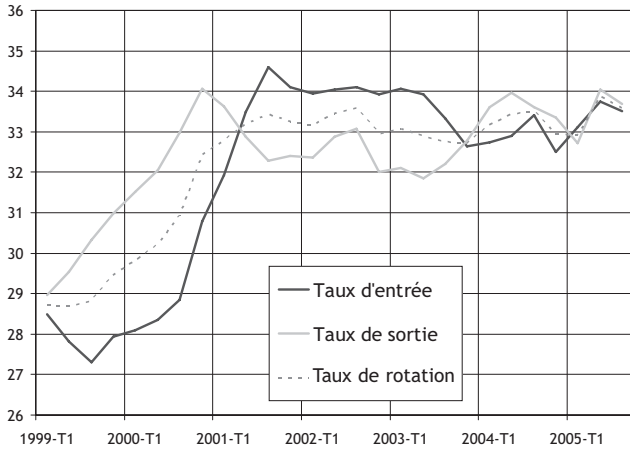


Source : ANPE.
Fichier historique
des demandeurs d'emploi.



Graphique 6
Taux d'entrée, de sortie et de rotation des demandeurs d'emploi sans activité réduite

En pourcentage, cvs



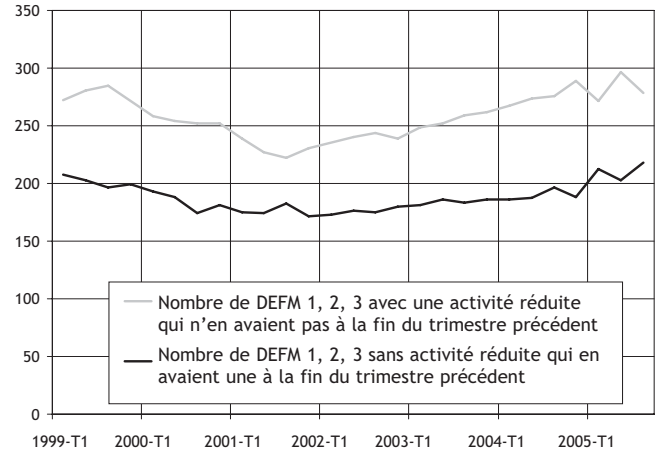
Source : ANPE. Fichier historique des demandeurs d'emploi.

Lecture : le taux de sortie porte sur les sorties des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 ou 3 sans activité réduite vers une activité réduite, une formation, un emploi ou hors de la liste des demandeurs d'emploi. Le taux d'entrée porte sur les entrées en catégories 1, 2 ou 3 sans activité réduite des demandeurs d'emploi issus d'une de ces situations. Le taux de rotation est la moyenne du taux d'entrée et du taux de sortie.



Graphique 7
Les allers et retours vers l'activité réduite

En milliers, cvs

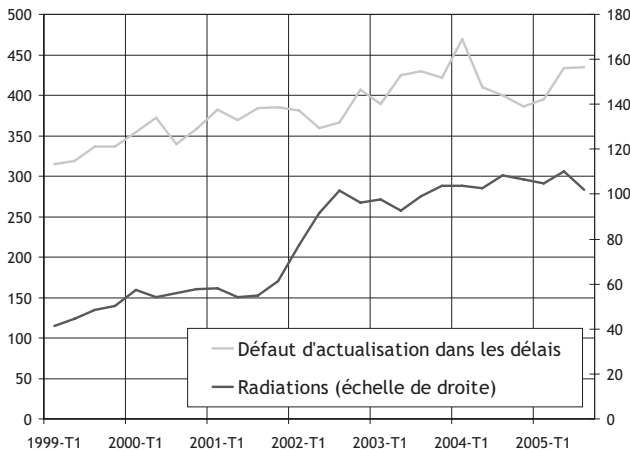


Source : ANPE. Fichier historique des demandeurs d'emploi.



Graphique 8
Évolution du nombre de sortants pour défaut d'actualisation (absence au contrôle) et pour radiations, DEFM de catégorie 1

En milliers, cvs

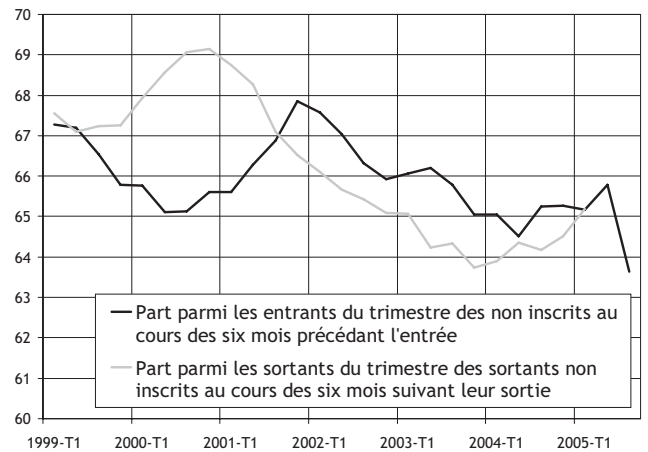


Source : Dares, ANPE. Statistiques mensuelles du marché du travail.



Graphique 9
Récurrence au chômage

Indicateurs cvs



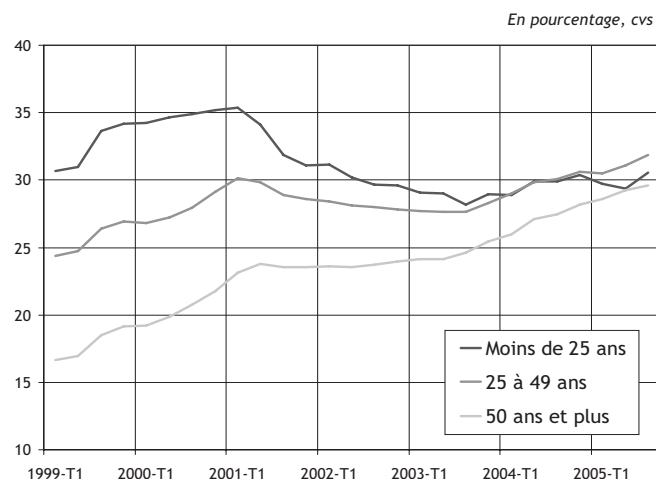
Source : ANPE. Fichier historique des demandeurs d'emploi.

Lecture : la courbe noire représente l'évolution de la part des demandeurs d'emplois qui s'inscrivent à l'ANPE au troisième trimestre 2005 et qui n'ont pas été inscrits à un moment ou un autre au cours des six mois précédant cette entrée. Ils représentaient 63,6 % de l'ensemble des entrants au troisième trimestre 2005, contre 65,8 % le trimestre précédent.

La courbe grise représente l'évolution de la part des demandeurs d'emploi sortis au premier trimestre 2005 et qui ne se sont pas réinscrits au cours des six mois suivant leur sortie. Cette part s'élevait à 65,2 % pour les sortants du premier trimestre, contre 64,5 % pour les sortants du dernier trimestre 2004.



Graphique 10
Part des DEFM en activité réduite
au sein de chaque tranche d'âge



Source : Dares, ANPE. Statistiques mensuelles du marché du travail.

ÉVOLUTIONS RÉCENTES DANS LA GESTION DE LA LISTE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Des améliorations dans le suivi de la situation des demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi non disponibles sont inscrits en catégorie 4 lorsqu'ils sont en formation ou en catégorie 5 lorsqu'ils sont en emploi. Lorsque, faute d'information, les demandeurs d'emploi en emploi aidé ou en formation ne sont pas repérés comme tels, ils continuent d'être convoqués par l'ANPE pour le suivi de leur recherche alors qu'ils ne sont pas disponibles.

Pour limiter les convocations inutiles et mieux concentrer les efforts sur les demandeurs d'emploi disponibles, l'Agence a modifié la gestion de la liste. Depuis la fin du mois de juin, les bénéficiaires de contrats aidés et les créateurs d'entreprise sont ainsi classés en catégorie 5 de façon plus systématique et plus rapide qu'auparavant.

Au cours du troisième trimestre, 50 000 demandeurs d'emploi ont ainsi été classés dans la catégorie 5 (cf. tableau). Cette hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 5 reflète la montée en charge des nouveaux dispositifs d'emploi aidé du Plan de cohésion sociale (CIE, CAE et contrat d'avenir) et l'amélioration de la gestion de la liste qui est intervenue.

En favorisant un meilleur classement des bénéficiaires d'emplois aidés et des créateurs d'entreprise, cette amélioration de la gestion de la liste a vraisemblablement contribué à accentuer le recul du nombre de demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 au troisième trimestre. Toutefois, une partie de ces changements de catégories aurait eu lieu avec les procédures déjà en vigueur. Pour les autres demandeurs d'emploi, certains auraient déclaré une reprise d'emploi, d'autres une activité réduite d'au moins 78 heures et seraient donc également sortis du chômage, quel que soit le contour que l'on considère (DEFM de catégorie 1 ou chômage au sens du BIT). De ce fait, si les effets des améliorations de la gestion de la liste sont difficilement chiffrables, leur contribution au recul du nombre de demandeurs d'emploi a vraisemblablement été faible au troisième trimestre.

Une modification de la procédure de relance des demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi ont jusqu'au douzième jour ouvré du mois pour actualiser leur situation relative au mois précédent. Le défaut d'actualisation dans les délais entraîne une sortie des listes pour « absence au contrôle ». Certains ne s'actualisent pas parce qu'ils ne sont plus au chômage : ils ont interrompu leur recherche d'emploi, sont en formation ou, le plus souvent, ont retrouvé un emploi (selon l'enquête auprès des sortants des listes, près de la moitié des demandeurs d'emploi sortis pour absence au contrôle ont en fait retrouvé un emploi). D'autres ont oublié de le faire dans les délais et se réinscrivent alors dans les semaines qui suivent.

Pour limiter le nombre de ces sorties suivies d'une réinscription, les demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur situation dans les premiers jours du mois font l'objet d'une procédure de relance, téléphonique dans la plupart des cas. Depuis le mois de juin, cette relance a été retardée de quelques jours, laissant moins de temps aux personnes relancées pour actualiser leur situation.

Ce report peut avoir contribué à la hausse des sorties pour absence au contrôle observée depuis juin. L'effet de ce report sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi sur plusieurs mois est en revanche vraisemblablement limité puisque les personnes qui ne se sont pas actualisées dans les délais peuvent se réinscrire ensuite. Selon l'enquête auprès des sortants de juin 2005 (cf. tableau 2) et le fichier historique, près de la moitié des absents au contrôle avaient alors retrouvé un emploi ou une formation et un sur cinq s'est réinscrit dans les semaines qui ont suivi (ces proportions étant les mêmes un an plus tôt).

Tableau
Entrées en catégorie 4 ou 5

	juin-05	juil-05	août-05	sept-05
Nombre d'entrées en CRP (catégorie 4).....	1231	4379	3970	3841
Nombre de demandeurs d'emploi classés en catégorie 5 suite à :				
- une entrée en CIE	404	4262	4740	8090
- une entrée en CAE	514	6144	6677	14328
- une entrée en contrat d'avenir	21	77	134	243
- une création d'entreprise	27	1991	2366	899
Ensemble	966	12474	13917	23 560

Source :
Dares, ANPE - Statistiques mensuelles du marché du travail.

DÉFINITIONS

LES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À L'ANPE SE RÉPARTISSENT EN HUIT CATÉGORIES

Les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, qui accomplissent des actes positifs de recherche d'emploi se répartissent entre les catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8 en fonction :

- d'une part, du type de contrat qu'ils recherchent (CDI à temps complet pour les catégories 1 et 6, CDI à temps partiel pour les catégories 2 et 7, CDD ou emploi temporaire et saisonnier, pour les catégories 3 et 8) ;
- et, d'autre part, de la durée d'activité réduite pratiquée au cours du mois (entre 0 et 78 heures pour les catégories 1, 2 et 3 ; plus de 78 heures pour les catégories 6, 7 et 8).

Dans cette publication, on distingue les demandeurs d'emploi en fonction de la pratique de l'activité réduite, quel que soit le type de contrat recherché (les chiffres trimestriels portent sur la situation à la fin du dernier mois du trimestre).

Ainsi :

- « **Les demandeurs d'emploi sans activité réduite** » désigne les demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2 ou 3 qui n'ont exercé aucune activité réduite au cours du dernier mois du trimestre.
- « **Les demandeurs d'emploi avec activité réduite courte** » désigne les demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2 ou 3 qui ont exercé une activité réduite de 78H ou moins au cours du dernier mois du trimestre.
- « **Les demandeurs d'emploi avec activité réduite longue** » désigne les demandeurs d'emploi de catégorie 6, 7 ou 8 qui ont donc exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du dernier mois du trimestre.

Les catégories 4 et 5 regroupent les personnes qui ne sont pas immédiatement disponibles pour occuper un emploi et qui ne sont pas tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. La catégorie 4 regroupe les personnes sans emploi mais non disponibles, notamment parce qu'elles sont en formation, mais aussi pour d'autres raisons, par exemple, pour maladie. La catégorie 5 regroupe des personnes pourvues d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi.

LES SOURCES

Les **statistiques mensuelles du marché du travail** désignent les statistiques publiées chaque mois par le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et l'ANPE. Ces séries de référence portent sur les demandeurs d'emploi présents en fin de mois sur les listes de l'ANPE.

Le **fichier historique des demandeurs d'emploi** est constitué à partir des fichiers statistiques mensuels du marché du travail pour suivre de façon longitudinale les trajectoires des demandeurs d'emploi. Il permet notamment d'étudier les passages d'une catégorie d'inscription à l'autre et la récurrence du chômage. Dans ce fichier, les demandeurs d'emploi qui sortent des listes et se réinscrivent dans un délai très court ne sont pas considérés comme sortants. Cela permet de supprimer les flux « fictifs » liés à un dépassement de quelques jours par le demandeur d'emploi de la date d'actualisation de sa situation mensuelle. Les flux d'entrées et de sorties calculés à partir de ce fichier sont de ce fait moins élevés que ceux publiés dans les statistiques mensuelles. Les évolutions sont cependant parallèles. Pour des raisons techniques, un demandeur changeant d'Assedic est considéré comme un nouveau demandeur.

Les données issues du fichier historique sont susceptibles de révision d'un trimestre à l'autre.

L'**enquête « sortants »** est une enquête réalisée chaque trimestre auprès des demandeurs d'emploi sortis des listes de l'ANPE le dernier mois du trimestre précédent. Elle permet d'estimer la part des sorties pour reprise d'emploi parmi les sortants ainsi que la qualité de l'emploi retrouvé. L'enquête est réalisée par quotas, sur un échantillon issu d'un tirage aléatoire simple stratifié, avec environ 2 000 répondants à chaque vague d'enquête ; les taux donnés ne sont que des estimations et doivent être pris avec les précautions d'usage.

Les données publiées sont corrigées des variations saisonnières. Les coefficients saisonniers sont calculés annuellement et officialisés au moment de la publication portant sur le marché du travail du premier trimestre de chaque année.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

sont édités par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23.12 ou 14)

Télécopie : 01.44.38.24.43 / Réponse à la demande : 01.44.38.23.89

e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La Documentation française,

124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00

www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 118 €, CEE (TTC) 124,30 €, DOM-TOM (HT) : 123 €, hors CEE (TTC) 127 €.

Publicité : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.